COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil Communautaire du 16 février 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – Le contexte économique, financier et législatif	4
I.A/ Une année 2020 marquée par un recul sans précédent de l'activité économique	4
I.B/ Des déficits publics et un endettement à des niveaux historiques	5
I.C/ Quel impact sur les collectivités ?	5
II – La situation financière de la CAVEM : l'exécution budgétaire de 2020	10
II.A/ Les grands équilibres du budget principal	10
II.B/ La section de fonctionnement	11
II.C/ La section d'investissement	14
III - Les orientations budgétaires 2021	15
III.A/ Le cadre d'élaboration du budget primitif 2021	15
III.B/ Les orientations en section de fonctionnement	16
III.C/ Les principaux investissements prévus au budget principal	18
III.D/ Le budget annexe GEMAPI	19
IV/ La gestion de la dette	20
Annexe : Eléments sur les ressources humaines	

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités comme aux EPCI, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe, le DOB s'effectue dorénavant sur la base d'un rapport portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions. Le rapport doit comporter également la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.

L'information est renforcée dans les collectivités de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le ROB doit être transmis au préfet de département et aux communes membres de l'EPCI mais aussi faire l'objet d'une publication. En outre, il doit être pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments en vue de ce débat, avant le vote du budget prévu le 24 mars.

I – Le contexte économique, financier et législatif

I.A / Une année 2020 marquée par un recul sans précédent de l'activité économique

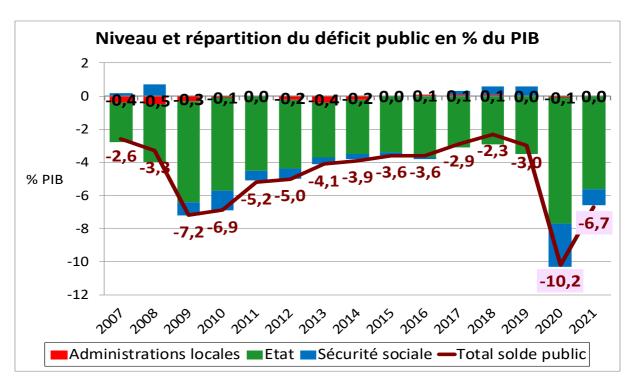
Du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, trois lois de finances rectificatives ont été nécessaires en 2020 pour actualiser les prévisions de la loi de finances initiale. Pour sa part, la loi de finances pour 2021 table sur une baisse du PIB en valeur de 9% et un rebond de 7,4% en 2021, soit un ressaut de l'ordre de 77% de la perte. Toutefois cette hypothèse dépend de l'évolution de la crise sanitaire sur les premiers mois de 2021.

	2019	2020	2021	2022
Inflation	1,3%	0,5%	0,6%	1,0%
Croissance PIB volume	1,3%	-9,0%	7,4%	3,0%
Croissance PIB valeur	2,6%	-8,5%	8,0%	4,0%

De fait, un deuxième scénario est envisagé avec un recul du PIB plus marqué (-10% sur 2020) et surtout avec un rebond 2021 ne correspondant qu'à la moitié de la perte de 2020 :

	2019	2020	2021	2022
Inflation	1,3%	0,4%	0,5%	0,9%
Croissance PIB volume	1,3%	-10,0%	5,0%	3,0%
Croissance PIB valeur	2,6%	-9,6%	5,5%	3,9%

^{*} Ce second scénario correspond à un scénario proche de ce qu'avait anticipé la Banque de France dans sa note de conjoncture de juin 2020 en cas de seconde vague épidémique.

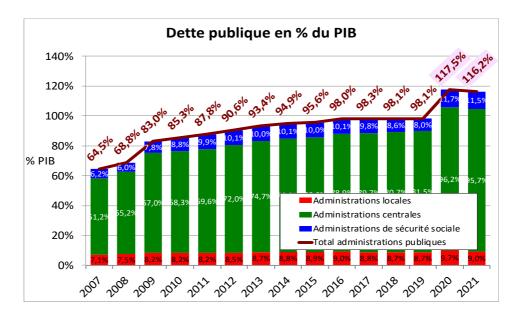


I.B/ Des déficits publics et un endettement à des niveaux historiques

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 table sur un déficit public global à -10,2 % du PIB. Il s'agit du plus fort déficit enregistré depuis l'après-guerre. Corrélativement, la dette publique française devrait atteindre les 117,5 % du PIB.

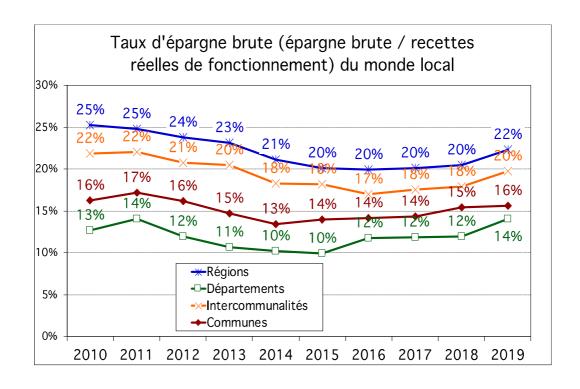
Solde public français 2019-2021 par sous-secteur

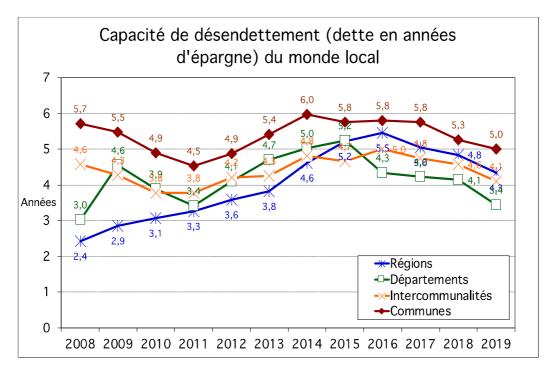
En % du PIB	2019	2020 (pr)	2021 (pr)
Administrations publiques centrales	-3,6	-7,6	-5,6
Administrations publiques locales	0,0	-0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	0,6	-2,6	-1,0
Solde public au sens de Maastricht	-3,0	-10,2	-6,7



I.C/ Quel impact sur les collectivités ?

Cette situation très dégradée laisse planer de nombreuses incertitudes à moyen terme, qui impactent les collectivités et les EPCI. Outre l'impact à court terme – perte de recettes et augmentation de certaines dépenses liées à la crise -, une participation des collectivités à un nouvel effort de redressement des finances publiques n'est pas inenvisageable à horizon 2023/2026, d'autant que celles-ci étaient, fin 2019, dans l'ensemble en bonne santé financière.





La loi de finances 2021 et les mesures qui concernent les EPCI

La loi de finances pour 2021 comporte de nombreuses mesures concernant les collectivités locales et les EPCI. Elle prévoit un plan de relance économique qui comprend notamment la réduction de 10 milliards d'euros de fiscalité économique locale portant sur les impôts « de production ». À compter de 2021, la part régionale de la CVAE – qui représente environ 7,25 Mds € - est supprimée et remplacée par une fraction de la TVA. Cette mesure ne concerne pas directement les EPCI car leur part de CVAE n'est pas modifiée. Cependant, la CET est désormais plafonnée à 2 % de la valeur ajoutée produite (contre 3 % auparavant).

La loi de finances pour 2021 prévoit également la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, se traduisant par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements (environ - 1,54 milliard d'euros de TFB et – 1,75 milliard d'euros de CFE). Cette baisse d'imposition sera prise en charge par l'État : la compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, le montant de perte de bases fiscales par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans l'EPCI. Enfin, les valeurs locatives des établissements industriels évolueront de la même manière que les locaux professionnels (afin d'en ralentir leur évolution).

La loi de finances prévoit également une disposition permettant aux EPCI d'instituer une exonération facultative supplémentaire de contribution économique territoriale (CFE et/ou CVAE) en cas de création ou extension d'établissement. Cependant, l'État ne financera pas cette mesure qui sera donc à la charge des établissements qui instituent cette exonération.

La suppression progressive de la TH sur les résidences principales continue, ce qui a pour conséquence l'émergence d'un nouveau panier fiscal.

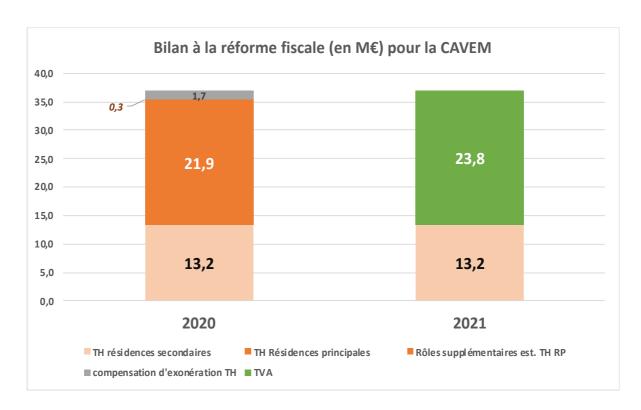
La dotation d'intercommunalité augmentera de 30 M€ (ce qui correspond à l'augmentation annuelle prévue depuis sa réforme en 2019). Cependant, la loi de finances ne prévoit aucune mesure de correction des critères financiers et fiscaux des intercommunalités et intègre « simplement » les nouvelles ressources des EPCI dans le calcul du potentiel fiscal et du CIF (ajouts de la part de TVA pour compenser la suppression de la THRP et de la dotation qui compensera la perte de recettes liées à la baisse des impositions de TFB et de CFE des établissements industriels). Les premiers impacts seront ressentis en 2022 car les informations utilisées pour le calcul de la DGF sont les données de l'année précédente.

La clause de sauvegarde des recettes fiscales – instituée dans la 3ème loi de finances rectificative pour 2020 - garantissant aux EPCI un niveau minimum de ressources pour 2020 a été prolongée en 2021 afin que les collectivités soient « assurées sur leurs ressources futures et leur capacité d'autofinancement en 2021 ».

Le texte propose également d'autres mesures concernant la taxe d'aménagement, le transfert à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanisme, l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA etc.

<u>Un nouveau panier fiscal conséquence de la disparition programmée de la TH sur les résidences principales</u>

En 2021, la TH sur les résidences principales (THRP) disparaîtra des budgets locaux. La fraction qui restera transitoirement payée en 2021 et 2022 par les foyers les plus aisés reviendra à l'Etat. En substitution, les EPCI percevront une quote-part de TVA nationale, dont le % sera fixé une fois pour toutes en rapportant environ 0,015% de la TVA nationale pour la CAVEM, soit 23,8 M€ estimés.



En 2021 : TVA perçue = TH sur les résidences principales de 2020 (compensation d'exonération et rôles supplémentaires moyens sur 3 ans compris), soit ≈ 28,5 M€. 2021 sera donc une année blanche en termes de dynamique de cette recette.

<u>A partir de 2022 selon la LFI 2020</u>: TVA (N) = TVA (N-1) indexée sur le produit national de la taxe <u>en N-1</u>. Selon le PLFI 2021, la TVA va rebondir de 10% en 2021 \rightarrow La quote-part de TVA des collectivités, après l'année blanche 2021, *aurait dû* croître de 10% en 2022.

Or, à partir de 2022 selon le PLFI 2021 amendé sur proposition du Gouvernement : TVA (N) = TVA (N-1) indexée sur le produit national de la taxe en N (et non plus N-1).

De fait, le rebond de 2021 échappera aux collectivités. Celles-ci bénéficieront en 2022 de la croissance de la taxe cette même année (\approx +4% estimés).

La baisse des impôts de production

Le gouvernement a souhaité baisser légèrement les impôts de production. Parmi ces impôts de production figure la CET (contribution économique territoriale) composée de la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette réduction de 10 Mds €/an de la fiscalité économique locale, avec compensation d'Etat s'accompagne de trois mesures.

Tout d'abord, la disparition de la part régionale (50%) de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

- Allègement de 6,5 M€ pour les entreprises situées sur le territoire de la CAVEM.
- Aucun impact direct sur la CAVEM elle-même.
- Les régions sont dédommagées par un transfert de TVA calé sur la CVAE 2020 (avant chute due à la crise, donc très favorable pour elles).

Ensuite, la division par 2 des bases de TFB et de CFE industrielles, évaluées selon la méthode dite « comptable ». La compensation servie aux collectivités correspondra aux bases réellement perdues en année N x taux 2020, soit la préservation de la dynamique de la base, mais une perte de levier fiscal sur la fraction abattue.

Enfin, l'abaissement de 3% à 2% de la valeur ajoutée du plafond de contribution d'une entreprise au titre de la CFE et de la CVAE cumulées. La baisse est prise en charge en intégralité par l'Etat.

La contractualisation suspendue

En 2018, après trois années de baisse de la dotation globale de fonctionnement, le gouvernement a souhaité adopter une nouvelle approche dans ses relations financières avec les collectivités territoriales. La contractualisation autour des contrats dit « Cahors » a été instaurée et 322 collectivités ont signé un contrat fixant un objectif maximal de progression de leurs dépenses annuelles de fonctionnement (+1,2 % en moyenne), accompagné d'une sanction financière en cas de dépassement.

Ce dispositif a été suspendu par la loi d'urgence du 23 mars 2020 dans sa dernière année d'exécution, afin que les collectivités puissent assumer sans contrainte des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie. Le rapport « impact de la crise COVID-19 sur les finances locales et recommandations », remis au gouvernement par le député Jean Cazeneuve en juillet 2020, appelle à une refonte de la contractualisation avec des contrats centrés sur la relance et l'investissement pour les trois prochaines années.

II – La situation financière de la CAVEM : l'exécution budgétaire de 2020

NB: en l'absence du vote du compte administratif 2020 au moment de la rédaction du présent document, les chiffres 2020 sont des chiffres prévisionnels.

II.A / Les grands équilibres du budget principal

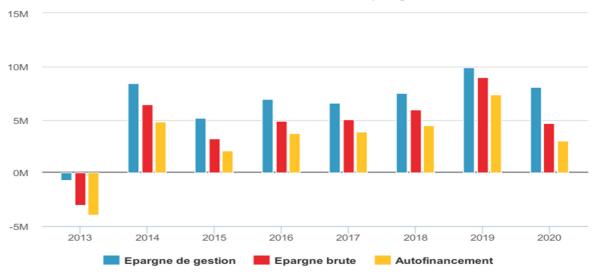
Les soldes intermédiaires de gestion s'établissent ainsi :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement courant	104 683 261,66	110 495 460,65	110 098 775,37	109 797 790,74	113 565 933,93	115 131 893,87	118 263 153,26	119 101 797,99
Dépenses de fonctionnement courant	105 354 956,59	102 059 194,73	104 918 203,37	102 845 598,01	106 990 579,29	107 601 666,24	108 324 713,16	110 851 457,72
Epargne de gestion	-671 694,93	8 436 265,92	5 180 572,00	6 952 192,73	6 575 354,64	7 530 227,63	9 938 440,10	8 250 340,27
Résultats financiers	-1 481 558,91	-903 505,45	-975 030,42	-939 075,98	-910 860,06	-924 447,80	-904 067,41	-864 020,74
Résultats exceptionnels	-902 194,58	-1 055 584,94	-978 636,10	-1 109 224,56	-611 754,48	-625 219,81	-10 434,35	-2 556 426,83
Epargne brute	-3 055 448,42	6 477 175,53	3 226 905,48	4 903 892,19	5 052 740,10	5 980 560,02	9 023 938,34	4 829 892,70
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	1 373 102,13	2 205 522,24	1 388 312,32	1 435 563,57	1 485 018,39	1 761 782,44	1 890 966,35	1 947 686,44
Créances sur des collectivités	479 846,35	550 832,42	257 669,70	257 669,69	257 669,69	257 669,70	257 669,69	257 669,69
Epargne Disponible (Autofinancement net)	-3 948 704,20	4 822 485,71	2 096 262,86	3 725 998,31	3 825 391,40	4 476 447,28	7 390 641,68	3 139 875,95

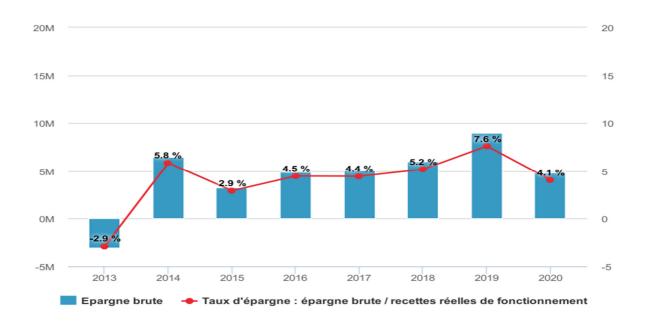
En rappel:

- **l'épargne de gestion c**orrespond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières.
- **l'épargne brute c**orrespond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel
- l'épargne nette/disponible représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fonds de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

Evolution des niveaux d'épargne



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	5.8%	2.9 %	4.5%	4.4 %	5,2 %	7,6%	4,1%



II.B/ La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal

RECETTE_FCT_BILAN	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
2013	104 950 030	-
2014	110 997 272	5.76 %
2015	110 456 257	-0.49 %
2016	110 047 507	-0.37 %
2017	113 805 712	3.42 %
2018	115 354 458	1.36 %
2019	118 616 303	2.83 %
2020	119 319 392	0.59%

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Impôts et taxes	87 153 048,43	93 024 688,49	95 355 450,88	97 505 138,43	101 642 997,34	102 877 983,66	106 084 542,69	106 886 955,54
Dotations et subventions	16 381 891,80	15 069 295,73	13 472 049,20	11 060 601,80	10 674 782,36	11 056 608,43	10 910 583,24	10 954 183,84
Autres produits courants stricts	990 873,75	2 211 959,55	1 215 484,00	1 195 497,00	1 168 970,49	1 181 149,60	1 176 335,79	1 239 746,03
Atténuations de charges	157 447,68	189 516,88	55 791,29	36 553,51	79 183,74	16 152,18	91 691,54	20 912,58
Total des recettes de gestion courante	104 683 261,66	110 495 460,65	110 098 775,37	109 797 790,74	113 565 933,93	115 131 893,87	118 263 153,26	119 101 797,99
Produits financiers	258 782,10	256 644,76	247 004,60	237 384,25	227 123,52	219 266,20	208 417,82	199 358,80
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	7 985,20	245 165,14	110 475,79	12 330,79	12 653,33	3 296,32	144 730,28	18 234,93
Total des recettes réelles de fonctionnement	104 950 028,96	110 997 270,55	110 456 255,76	110 047 505,78	113 805 710,78	115 354 456,39	118 616 301,36	119 319 391,72
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	1 250 270,00	1 246 851,50	818 434,20	552 971,00	739 020,87	661 175,19	736 727,80	867 759,18
Produits des cessions d'immobilisations	700,00	22 420,00	15 800,00	296 065,70	540,00	6 167,80	1 103,20	37 680,00
Excédent de fonctionnement reporté	8 516 019,00	3 225 733,00	3 478 413,00	3 556 493,00	6 080 969,00	9 085 061,00	11 049 273,00	12 001 546,96
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	114 717 017,96	115 492 275,05	114 768 902,96	114 453 035,48	120 626 240,65	125 106 860,38	130 403 405,36	132 226 377,86

Les taux d'imposition et les recettes fiscales 2020

TAUX IMPOSITION	Taux - Taxe d'habitation	Taux - Foncier Bâti	Taux - Foncier non Bâti	Taux - CFE
2013	8.3 %	1.47 %	3.65 %	25.48%
2014	8.97 %	1.59 %	3.95 %	26.90%
2015	8.97 %	1.59 %	3.95 %	26.90%
2016	8.97 %	1.59 %	3.95 %	26.90%
2017	8.97 %	1.59%	3.95%	28.46%
2018	8.97 %	1.59%	3.95%	28.46%
2019	8,97%	1,59%	3.95%	28.46%
2020	8.97 %	1.59%	3.95%	28.46%

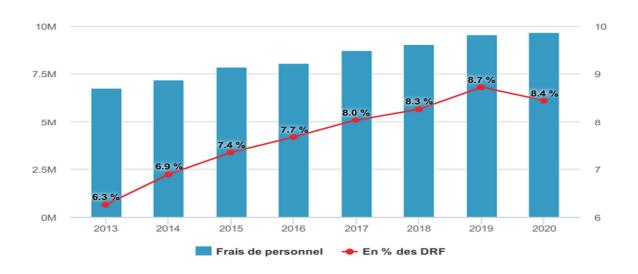
Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	MOYENNE 2017-2019	CA 2020 ESTIME
Taxes foncières et d'habitation (R73111)	52 738 042	54 299 048	56 025 022	54 354 037	56 852 281
CVAE (R73112)	6 151 731	6 531 133	7 059 369	6 580 744	7 071 090
TASCOM (R73113)	3 105 492	2 575 674	2 574 910	2 752 025	2 736 150
IFER (R73114)	597 515	579 903	574 949	584 122	609 351
Autres impôts locaux (R7318)	541 615	531 425	1 387 832	820 291	482 153
Produit TEOM (R7331)	30 143 716	29 032 716	28 640 493	29 272 308	29 188 389
Versement Mobilité (R7342)	5 525 681	6 026 835	6 122 228	5 891 581	5 590 212
Taxe de séjour (R7362) budget principal uniquement	2 839 205	3 300 627	3 699 740	3 279 857	4 357 328
	101 642 997	102 877 361	106 084 543	103 534 967	106 886 954

Les dépenses de fonctionnement par chapitres 2014 à 2019 – budget principal

	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF
2014	104 520 095	
2015	107 229 350	2.61 %
2016	105 143 807	-1.98%
2017	108 752 971	+3,43%
2018	109 373 896	+0,64%
2019	109 592 363	+0,20 %
2020	114 489 499	+4,47%

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	32 647 295,05	34 145 908,45	32 630 616,47	32 544 492,80	34 566 621,41	35 572 883,84	35 666 046,18
Charges de personnel	7 203 486,70	7 878 027,27	8 061 793,53	8 737 033,88	9 035 761,63	9 560 701,60	9 667 364,81
Atténuations de produits	38 641 315,45	38 113 797,42	37 108 730,30	40 449 241,28	39 088 845,89	39 362 811,85	40 190 726,23
Autres charges de gestion courante	23 567 097,53	24 780 470,23	25 044 457,71	25 259 811,33	24 910 437,31	23 828 315,87	25 327 320,58
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante	102 059 194,73	104 918 203,37	102 845 598,01	106 990 579,29	107 601 666,24	108 324 713,16	110 851 457,80
Charges financières	1 160 150,21	1 222 035,02	1 176 460,23	1 137 983,58	1 143 714,00	1 112 485,23	1 063 379,54
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	1 300 750,08	1 089 111,89	1 121 555,35	624 407,81	628 516,13	155 164,63	2 574 661,76
Total des dépenses réelles de fonctionnement	104 520 095,02	107 229 350,28	105 143 613,59	108 752 970,68	109 373 896,37	109 592 363,02	114 489 499,10
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	3 759 591,00	3 229 988,41	3 228 454,52	2 786 623,70	2 827 105,43	2 731 369,05	2 806 050,35
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	108 279 686,02	110 459 338,69	108 372 068,11	111 539 594,38	112 201 001,80	112 323 732,07	117 295 549,45

12.5M 11



II.C/ La section d'investissement

Les dépenses d'équipement 2020 s'élèvent à 10,4 M€. Depuis 2013 la CAVEM aura investi près de <u>56 M€</u> sur le budget principal.

CHAPITRE	2013	2014 _	2015	2016	2017	2018	2019	2 020
Immobilisations incorporelles	234 531	472 004	387 134	476 976	588 510	577 451	790 763	735 868
Subventions d'investissement	2 518 759	1 885 860	1 642 720	2 249 510	3 281 304	2 323 248	1 544 076	2 356 520
Immobilisations corporelles	770 457	1 184 850	1 241 322	1 448 652	2 561 520	2 745 597	2 737 841	3 074 329
Immobilisations en cours	1 293 432	1 591 528	682 226	823 096	1 687 887	5 884 935	1 866 076	4 327 434
TOTAL D EQUIPEMENT	4 817 179	5 134 242	3 953 402	4 998 234	8 119 221	11 531 232	6 938 756	10 494 151

- le montant réalisé sur les principales opérations en 2020

Opérations	Thématiques	Total Budget 2020	Réalisé 2020	Reports 2021
CHATEAU GALLIENI INCUBATEUR D ENTREPRISES	Développement économique	758 740,40	704 691,25	29 406,31
PLATEFORME AGRICOLE PUGET	Développement économique	864 800,00	657 692,01	4 800,00
ZA LA PALUD FREJUS	Développement économique	51 060,00	35 946,00	13 744,80
HAMEAU AGRICOLE ST PONS	Développement économique	57 580,00	11 086,86	4 420,00
EPSILON I	Développement économique	18 020,00	7 275,79	2 700,00
BARESTES	Développement économique	7 200,00	7 200,00	
HAMEAU AGRICOLE LES AMANDIERS	Développement économique	77 560,00	1 740,00	11 820,00
LOU GABIAN A FREJUS	Développement économique	864,00	864,00	
MAISON DES PORTES DE L'ESTÉREL	Equipements	415 951,48	54 669,55	140 593,92
SIEGE CAVEM	Equipements	178 977,50	50 977,50	20 616,67
STADE FOOTBALL CAPITOU	Equipements	1 252 158,40	35 138,40	9 114,00
MAISON DES ETANGS REHABILITATION	Equipements	152 500,00	1 740,00	
SUBVENTION D INVESTISSEMENT,	HABITAT	6 780 965,50	2 356 520,42	2 214 769,05
LIAISON FREJUS PUGET	infrastructures	1 544 814,50	1 113 414,23	306 659,31
VOIE CONTOURNEMENT ZAC GARILLANS	infrastructures	863 094,12	727 634,40	3 288,00
PONT GARONNETTE	infrastructures	1 363 848,50	313 728,15	1 043 117,13
REALISATION D'UNE TREMIE PUGET SUR ARGENS	infrastructures	1 489,20	1 489,20	
ROUTE DES PLAINES - PUGET SUR ARGENS	infrastructures	70 576,00	576,00	
AIRE DE COVOITURAGE ROQUEBRUNE	Mobilités	539 624,00	461 664,00	36 132,00
AXE ROQUEBRUNE ST RAPHAEL VIA PUGET	Mobilités	491 814,56	332 408,16	10,68
GARE SNCF SAINT RAPHAEL VALESCURE (ESCALATOR)	Mobilités	386 169,26	306 530,37	16 560,00
DECHETERIE LES BASTIDES ROQUEBRUNE	Propreté	745 000,00	181 394,60	13 920,00
DECHETERIE LES ADRETS DE L'ESTEREL	Propreté	209 288,00	16 788,00	
DECHETTERIE POLE BTP3	Propreté	81 620,00	15 960,00	
PROJET LIFE-IP SMART WASTE PACA	Propreté	34 365,00	0,00	17 862,00
TOTAL Opération		16 948 080,42	7 397 128,89	3 889 533,87

Au final, on constate sur 2020 un impact à plusieurs niveaux de la crise sanitaire, d'une part sur le ralentissement de certaines recettes de fonctionnement et la création de nouvelles dépenses, notamment de matériel de protection des agents et des populations ; d'autre part sur le ralentissement de l'activité qui a retardé la réalisation de certaines opérations d'investissement. Un des objectifs premiers sur 2021 sera de renforcer sensiblement le taux de réalisation des investissements prévus au budget.

Sur l'exercice 2020, le désendettement sur le budget principal est de près de 2M€, aucun emprunt n'ayant été souscrit sur l'exercice.

III - Les orientations budgétaires 2021

III.A/ Le cadre général d'élaboration du budget primitif 2021.

Le budget 2021 va continuer à être impacté par la crise sanitaire. Ainsi, alors que depuis plusieurs exercices, à un rythme plus ou moins important, les recettes de fonctionnement de la CAVEM progressaient d'année en année, en 2021, compte tenu de la crise et d'une reprise plus lente que prévue, ces recettes devraient globalement stagner. Par ailleurs, des dépenses supplémentaires seront également à prendre en compte. C'est ainsi que l'exonération partielle de CFE de 2020 sera imputée sur le budget 2021. Le budget de fonctionnement doit également intégrer les coûts du centre de vaccination intercommunal mis en place mi-janvier.

Ce budget est établi autour des objectifs fixés par la nouvelle gouvernance, notamment :

- **rationalisation et optimisation** des dépenses de fonctionnement, avec la recherche d'économies pérennes ;
- **restructuration des services** vers une administration de mission, et consolidation de certains services afin qu'ils soient pleinement à même de remplir leurs missions (hydraulique et inondations, ressources humaines, services techniques...);
- concentration des investissements autour de projets structurants et d'actions inscrites dans les principaux objectifs fixés par le pacte de gouvernance en cours d'adoption, qui sont :
 - o le renforcement de la promotion et de l'attractivité touristiques du territoire ;
 - o la consolidation de l'économie du territoire par la formation ;
 - o la modernisation et le développement des parcs d'activités ;
 - o l'accroissement de notre rayonnement sportif et culturel;
 - o une meilleure gestion des risques naturels ;
 - o garantir la qualité et la pérennité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ;
 - o la qualité de vie des habitants grâce à un territoire agréable à vivre et solidaire.

Ces investissements doivent également s'accompagner du renforcement nos partenariats (Région avec le CRET, Agence de l'eau pour le contrat de territoire, Conseil départemental...).

En termes de fonctionnement :

- les recettes sont impactées par la crise sanitaire et devraient, comme précédemment indiqué, globalement stagner ;
- les dépenses sont également impactées par cette crise et également par l'augmentation des charges dans le secteur des déchets du fait notamment de l'évolution de la réglementation, ainsi que par la structuration de certains services ;
- l'objectif sera donc une maîtrise des autres postes de fonctionnement pour parvenir à un niveau d'autofinancement permettant de réaliser les projets d'investissement de l'établissement.

Au regard de ces objectifs et de ces contraintes, il est proposé ci-dessous un <u>comparatif</u> <u>prévisionnel</u> entre le budget primitif 2020 et les premiers chiffres du budget primitif 2021 (budget principal et budgets annexes). Ce comparatif tient compte d'une prévision de recettes prudente compte tenu du contexte, les seules évolutions sensibles concernant la taxe de séjour

(parallèlement reversée, et alignée sur son montant 2020) et le versement mobilité (qui demeure à -800 K€ par rapport à 2019). Dans second temps, les orientations sur l'investissement du budget principal et du budget annexe GEMAPI seront exposées.

III.B/ Les orientations en section de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL: Comparatif de budget primitif à budget primitif

•	O	-	0 1	
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021 estimé	EVOL BP à BP en €	EVOL BP à BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	39 340 826	38 770 552	- 570 274	-1,45%
012 CHARGES DE PERSONNEL	10 015 743	10 848 394	832 651	8,31%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	41 296 520	41 433 519	136 999	0,33%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	25 917 036	25 638 575	- 278 461	-1,07%
66 CHARGES FINANCIERES	1 063 381	1 007 716	- 55 665	-5,23%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 440 493	1 532 000	91 507	6,35%
042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 773 297	2 928 595	155 298	5,60%
022 DEPENSES IMPREVUES	300 000	-	- 300 000	-100,00%
023 VIREMENT A LA SECTION D INV	8 418 500	6 646 679	- 1 771 821	-21,05%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	130 565 796	128 806 030	- 1 759 766	-1,35%
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021 estimé	EVOL BP à BP en €	EVOL BP à BP en %
013 ATTENUATION DE CHARGES	25 000	20 000	- 5 000	-20,00%
70 PRODUITS DES SERVICES	1 287 597	1 060 550	- 227 047	-17,63%
73 IMPOTS ET TAXES	104 969 320	106 230 547	1 261 227	1,20%
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	11 100 269	11 712 964	612 695	5,52%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	78 288	71 150	- 7 138	-9,12%
76 PRODUITS FINANCIERS	199 360	189 165	- 10 195	-5,11%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 330	142 014	104 684	280,43%
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	867 085	875 219	8 134	0,94%
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	12 001 547	8 504 421	- 3 497 126	-29,14%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	130 565 796	128 806 030	- 1 759 766	-1,35%

Zoom sur le chapitre 73 Impôts et taxes

Impôts	BP 2020	BP 2021 Estimé	Evolution en €	en %
Taxe d'Habitation	35 114 500,00	35 120 000,00	5 500,00	0,02%
CFE	17 065 185,00	17 150 000,00	84 815,00	0,50%
TFPB	4 368 096,00	4 390 000,00	21 904,00	0,50%
TFPNB	64 504,00	64 000,00	- 504,00	-0,78%
Taxe additionnelle TF	454 980,00	455 000,00	20,00	0,00%
CVAE	7 071 090,00	7 082 546,00	11 456,00	0,16%
TASCOM	2 554 362,00	2 600 000,00	45 638,00	1,79%
IFER	580 699,00	609 000,00	28 301,00	4,87%
Taxe séjour	3 650 000,00	4 290 000,00	640 000,00	17,53%
TEOM	29 045 904,00	29 170 000,00	124 096,00	0,43%
Versement mobilité	5 000 000,00	5 300 000,00	300 000,00	6,00%
	104 969 320,00	106 230 546,00	1 261 226,00	

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Comparatif de Budget Primitif à Budget Primitif

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021 estimé	EVOL BP à BP en €	EVOL BP à BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 383 583	8 636 656	253 073	3,02%
012 CHARGES DE PERSONNEL	187 086	169 100	- 17 986	-9,61%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	-	15 000	15 000	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	2 155 269	2 169 784	14 515	0,67%
66 CHARGES FINANCIERES	982 163	935 691	- 46 472	-4,73%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000	13 000	- 2 000	-13,33%
042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	760 975	805 920	44 945	5,91%
023 VIREMENT A LA SECTION INVEST	2 489 589	1 844 537	- 645 052	-25,91%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	14 973 665	14 589 688	- 383 977	-2,56%
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021 estimé	EVOL BP à BP en €	EVOL BP à BP en %
70 PRODUITS DES SERVICES	13 416 619	12 959 208	- 457 411	-3,41%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	12 390	12 390	
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	121 399	111 261	- 10 138	-8,35%
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 435 647	1 506 829	71 182	4,96%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 973 665	14 589 688	- 383 977	-2,56%

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Comparatif budget Assainissement de Budget Primitif à Budget Primitif

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021 estimé	EVOL BP à BP en €	EVOL BP à BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 870 345	1 735 543	- 134 802	-7,21%
012 CHARGES DE PERSONNEL	487 123	499 434	12 311	2,53%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	-	5 000	5 000	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	2 850	3 267	417	14,63%
66 CHARGES FINANCIERES	2 177 012	2 032 090	- 144 922	-6,66%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	664 810	613 500	- 51 310	-7,72%
042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 405 905	2 951 188	545 283	22,66%
023 VIREMENT A LA SECTION INVEST	7 346 270	7 573 288	227 018	3,09%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	14 954 316	15 413 310	458 994	3,07%
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021 estimé	EVOL BP à BP en €	EVOL BP à BP en %
013 ATTENUATION DE CHARGES	0	10 000	10 000	
70 PRODUITS DES SERVICES	8 387 000	8 442 300	55 300	0,66%
74 PARTICIPATIONS	683 889	697 000	13 111	1,92%
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	515 368	527 965	12 597	2,44%
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	5 368 059	5 736 045	367 986	6,86%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 954 316	15 413 310	458 994	3,07%

III.C/ Les principaux investissements prévus au budget principal

Les dépenses d'équipement (hors reports et remboursement de la dette) devraient s'établir en 2021 autour de 19 M€, en légère évolution par rapport à 2020.

Les principaux efforts d'investissement sont tout d'abord axés sur **plusieurs projets** structurants :

- **le doublement de la RDN7**. L'année 2021 va cependant essentiellement être une phase de procédures et d'autorisations diverses (environnementales, etc) ;
- la réalisation du siège de la CAVEM, afin de garantir le fonctionnement optimal de l'institution ainsi qu'un certain nombre d'économies de fonctionnement. L'année 2021 verra la désignation de l'équipe amenée à réaliser ce siège, le choix du projet, l'obtention du permis de construire et le début des travaux ;
- **le projet du Front de mer**, dans le cadre d'une ambitieuse opération d'aménagement sur ce site touristique majeur et une volonté d'intervention sur les mobilités douces, avec la création d'un transport en commun en site propre (TCSP);
- la protection contre les inondations du site de la Palud, sachant que ce projet est pour partie inscrit sur le budget GEMAPI, et pour partie sur le budget principal (voirie et pluvial), les autres opérations majeures de lutte contre les inondations étant imputées sur le budget GEMAPI;
- le développement de la formation, avec sur 2021 des crédits d'études pour déterminer les actions les plus pertinentes à mener, mais également la montée en charge du Campus connecté.

A noter que **le développement des zones d'activités**, autre objectif structurant, sera mis en œuvre en fonction des opportunités via le budget annexe dédié.

Sur 2021 sont également prévues au budget principal plusieurs autres opérations nouvelles ou précédemment initiées dans différents domaines, et notamment :

- **Sport** : poursuite des études pour la réalisation du nouveau stade intercommunal et appui à la rénovation du plateau sportif des Adrets ;
- **Mobilité et transports** : ascenseur de la gare SNCF, élaboration du schéma directeur vélo et du schéma directeur d'aménagement des bornes de recharge électriques, études sur l'amélioration de la circulation sur la RD 100 ;
- **Logement et habitat** : poursuite des subventions pour la réalisation de logements sociaux et la rénovation énergétique de l'habitat, dispositif « ALABRI » pour les habitations menacées par les inondations ;
- Déchets: programme de modernisation et de développement des déchetteries, avec des travaux de mise aux normes et d'extension sur les déchetteries de Puget et de Fréjus, poursuite de l'élaboration du plan local de gestion et de prévention des déchets et amélioration du fonctionnement des déchetteries grâce à un logiciel de facturation;

- **Agriculture**: finalisation de la plate-forme de circuits courts de Puget, travaux sur le hameau Saint-Pons et poursuite du projet du hameau des Amandiers (à finaliser), étude sur un programme alimentaire territorial;
- **Environnement** : réorganisation du cantonnement de pêche du Cap Roux, bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serrre ;
- Voirie : poursuite du programme d'entretien et de remise à neuf des zones d'activité.
- **Social**: première phase de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel social « Loge Toit », du centre d'accueil de jour Villa Sainte-Thérèse et du centre d'hébergement « Villa la Lauve », extension de la crèche du CHI (phase 1).

Parallèlement, l'année 2021 verra également **la finalisation des études sur différents projets** pour en définir le contenu, la faisabilité et le coût (Maison des terroirs, maison de l'Estérel, extension de la promenade Adrien Beaumont, création de nouvelles déchetteries à Fréjus et Roquebrune, création d'une ressourcerie, pôle d'échanges des Garillans...).

Au regard des prévisions effectuées, **un emprunt d'équilibre** de l'ordre de 12 M€ sera à prévoir dans le cadre du budget primitif. Sa réalisation effective sera évidemment fonction de l'exécution budgétaire de l'année.

III.D/ Le budget annexe GEMAPI

La lutte contre les inondations revêt une importance majeure sur notre territoire, désormais mise en œuvre à travers le budget annexe « GEMAPI » (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), compétence exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1^{er} janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Une mise en œuvre efficace et visible de cette compétence nécessite des investissements importants, réalisés directement ou dans le cadre du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel. A noter que 2021 verra aussi les travaux d'élaboration du prochain PAPI, à partir de 2023, avec des enjeux importants notamment pour la Basse Vallée de l'Argens.

Les dépenses prévues au titre de cette compétence s'élèvent à :

- 10,55 M€ en 2021, avec :
 - 3,026 M€ en fonctionnement, notamment pour l'entretien des cours d'eau (756 K€), la contribution au SMA et aux autres syndicats (SMIAGE et Garonnette) : 513 K€, l'entretien et la réparation des ouvrages hydrauliques (200 K€), les études et recherches, l'équipement courant et les charges de personnel du Service dédié :
 - o 7,527 M€ en investissement, notamment pour le Bassin de Vaulongue (2,14 M€), les digues de la Palud (1,12 M€) et du Reyran (0,3 M€), l'aménagement des cours d'eau (200 K€), les travaux de revégétalisation des berges (150 K€), le renforcement du système d'annonces de crues (552 K€), les acquisitions pour travaux (1 M€).

Ces dépenses prévisionnelles s'élèvent à :

- 16,1 M€ en 2022 : 2,89 M€ en fonctionnement et 13,21 M€ en investissement, avec notamment le barrage de l'Aspé, la Palud et la lutte contre l'érosion côtière ;
- 8,88 M€ en 2023 : 2,93 M€ en fonctionnement et 5, 91 M€ en investissement.

Dans le cadre du futur PAPI, d'autres importants investissements seront à réaliser.

Or, les recettes propres de ce budget (essentiellement sous forme de subventions), sont estimées à 1,2 M€ en 2021, 2,63 M€ en 2022 et à ce stade 0,23 M€ en 2023.

Le besoin de financement pour ces opérations essentielles de lutte contre les inondations est donc important. Or, le produit de la taxe GEMAPI est à ce jour de 1,9 M€, nettement insuffisant pour faire face aux charges (ce qui a conduit à une contribution du budget principal en 2020).

Il y aura donc nécessité de faire évoluer le produit de cette taxe, ce qui sera proposé lors du prochain Conseil, sachant que la taxe peut représenter jusqu'à un plafond de 40€ par habitant au sens de l'article L2334-2 du CGCT (population DGF 2020 (indiquée sur la fiche individuelle DGF 2020) 155 574 habitants x 40 € soit 6 222 960€).

Le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui l'instaure et aux communes membres de ce dernier.

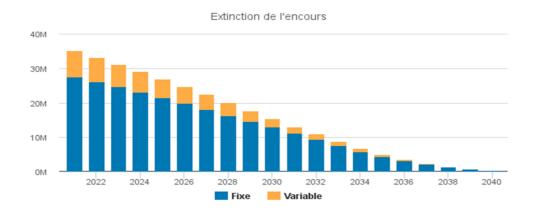
Le tableau ci-dessous dresse un état des lieux des besoins de financement avec une taxe « plafond » :

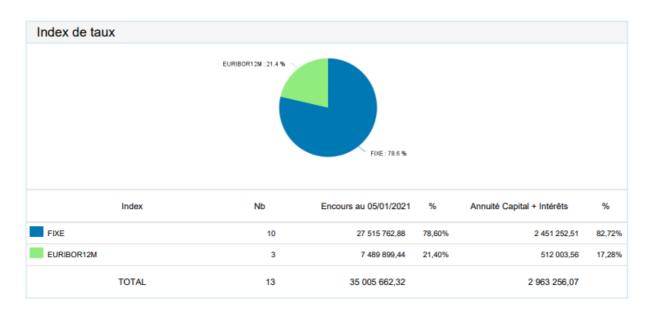
Dépenses globales budget GEMAPI					
	2021	2022	2023		
INVESTISSEMENT	7 527 306	13 209 350	5 910 000		
FONCTIONNEMENT	3 026 230	2 887 832	2 932 658		
TOTAL	10 553 536	16 097 182	8 842 658		
Recett	es globales bud	get GEMAPI			
	2021	2022	2023		
FCTVA					
SUBVENTIONS INV	1 111 291,67	2 540 708,33	140 000,00		
SUBVENTIONS FONCT	8 772,00	8 772,00	8 772,00		
SUBV FONCT VILLEPEY	78 000,00	78 000,00	78 000,00		
TOTAL	1 198 063,67	2 627 480,33	226 772,00		
	2021	2022	2023		
BESOINS FINANCEMENT	9 355 472	13 469 702	8 615 886		
Taxe GEMAPI	6 200 000	6 200 000	6 200 000		
Besoin d'emprunt	3 155 472	7 269 702	2 415 886		

IV/ La gestion de la dette

La dette du budget principal au 5 janvier 2021 s'élève à <u>35 005 662,32 €</u> (contre 37 092 887 € <u>au 01/01/2020 soit un désendettement de 2 M€)</u> selon le profil suivant :

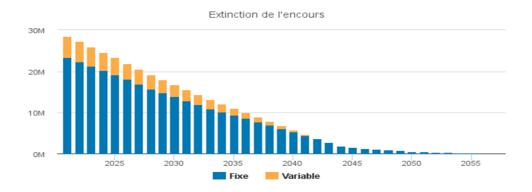
	Fixes	Variables	Total
Encours	27 515 762,88	7 489 899,44	35 005 662,32
%	78,60%	21,40%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans, 7 mois	7 ans, 3 mo is	8 ans, 4 mo is
Nombre d'emprunts	10	3	13
Taux actuariel	3,71%	0,28%	2,98%
Taux moyen	3,67%	0,28%	2,94%





La dette du budget annexe de l'eau potable l s'élève à la même date à <u>28 521 515,33 € (contre 27 769 056 € au 01/01/2020)</u>

	Fixes	Variables	Total
Encours	23 389 023,22	5 132 492,11	28 521 515,33
%	82,00%	18,00%	100%
Durée de vie moyenne	12 ans, 2 mois	10 ans, 8 mois	11 ans, 11 mois
Duration	10 ans	10 ans, 5 mois	10 ans, 1 mois
Nombre d'emprunts	13	4	17
Taux actuariel	4,07%	0,32%	3,40%
Taux moyen	4,02%	0,33%	3,35%

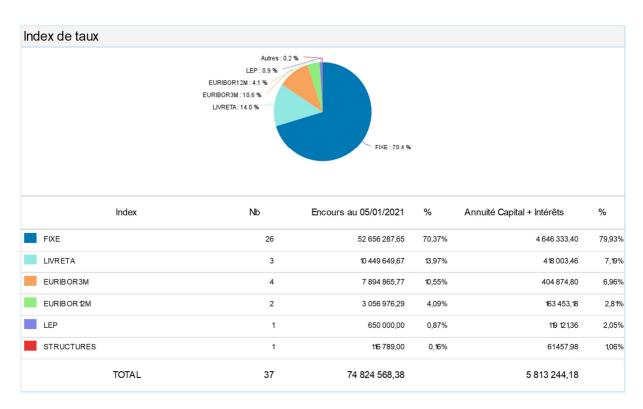




La dette du budget annexe de l'assainissement s'élève à <u>74 824 568,38 € (contre 77 448 631 €</u> au 01/01/2021 soit un désendettement de 2,6 M€)

	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	52 656 287,65	22 051 491,73	116 789,00	74 824 568,38
%	70,37%	29,47%	0,16%	100%
Durée de vie moyenne	10 ans	14 ans, 7 mois	1 an, 1 mois	11 ans, 4 mois
Nombre d'emprunts	26	10	1	37
Taux actuariel	3,63%	0,92%	5,04%	2,83%
Taux moyen	3,58%	0,89%	4,95%	2,78%

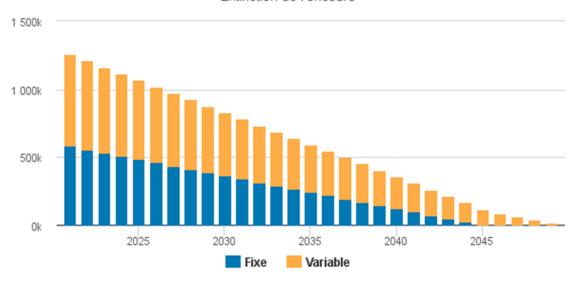
Extinction de l'encours 75M 50M 25M 0M 2020 2030 2040 2050 2060 2070 2080 Fixe Variable Structuré



La dette du budget annexe Gemapi se monte pour sa part, au 5 janvier 2021, à 1 258 666,67 € (contre 700 000 € au 01/01/2020)

	Fixes	Variables	Total
Encours	582 000,00	676 666,67	1 258 666,67
%	46,24%	53,76%	100%
Durée de vie moyenne	12 ans	14 ans, 9 mois	13 ans, 6 mois
Nombre d'emprunts	1	1	2
Taux actuariel	1,27%	1,27%	1,27%
Taux moyen	1,26%	1,25%	1,25%

Extinction de l'encours







① Coût du personnel

Effectif remunéré au 31 Décembre 2020 : agents

242

- Evolution du Coût du Personnel 2014 à 2020 avec une projection 2021

Année	Coût
2014	7 618 762,09 €
2015	8 325 140,71 €
2016	8 520 114,58 €
2017	9 211 342,61 €
2018	9 927 811,98 €
2019	10 639 153,26 €
2020	10 871 673,26 €
2021*	12 216 707,88 €

^{*} Prévisionnel

- ➤ La Masse salariale de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditérranée représente pour l'année 2020, 10 871 673 € pour l'ensemble des budgets contre 10 639 153 € pour 2019 soit une évolution de 2,19 %.
- ➤ Pour l'année 2021, le budget global de la Communauté d'Agglomération Var Méditérranée sera de 12,37 %.
- ➤ La mesure nationale du Parcours Professionnel, des Carrières et des Rémunérations, dispositif qui concerne l'ensemble du personnel, demande une provision de 28 815 € soit 0,24% du budget global de la masse salariale de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditérranée.
- ➤ Par ailleurs, le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), contribue à cette évolution à hauteur de 0,63 % (avancements de grades, échelons, promotions internes).
- ➤ Les différentes enveloppes (heures supplémentaires, astreintes et saisonniers) représentent 3% de la masse salariale générale de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditérranée en 2020 contre 3,53 % en 2019. Ce poste de dépenses devrait rester stable en 2021.



- Evolution par Nature

o 64111 - Traitement Indiciaire Titulaire

Année	Coût
2014	3 137 536,40 €
2015	3 691 036,24 €
2016	3 815 777,95 €
2017	4 130 262,44 €
2018	4 486 600,57 €
2019	4 774 124,04 €
2020	4 926 072,02 €

[➤] La rémunération indiciaire des agents titulaires représente à elle seule 44,87 % de la masse salariale globale sur l'année 2019. En 2019, on l'a relevée à 44,87%.



o 64112 - Bonification Indiciaire, Supplément Familial et Indemnité de Résidence

Année	Coût
2014	100 464,85 €
2015	116 969,77 €
2016	122 546,03 €
2017	137 443,29 €
2018	142 852,30 €
2019	144 399,85 €
2020	137 701,27 €

[➤] Les nouvelles bonifications indiciaires représentent 37 612 € et concernent 47 agents de la Comunauté d'Agglomération Var Estérel Méditérranée soit 0,35 % de la masse salariale globale en 2020 et reste stable par rapport à 2019 qui était également de 0,35%.

Direction des Ressources Humaines



o 64118 - Primes

Année	Coût
2014	1 018 061,76 €
2015	1 181 899,46 €
2016	1 220 177,72 €
2017	1 337 443,29 €
2018	1 527 755,75 €
2019	1 730 948,90 €

➤ Le régime indemnitaire représente 14,05 % de la masse salariale globale de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditérranée en 2020 contre 16,26% en 2019.



o 64131 - Rémunérations Non Titulaires

Année	Coût
2014	466 217,22 €
2015	429 087,41 €
2016	312 321,70 €
2017	472 719,46 €
2018	526 738,81 €
2019	628 905,95 €
2020	667 278,16 €

➤ La rémunération des agents non titulaires représente pour l'année 2020, 6,13% de la masse salariale globale de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditérranée. En 2019, on l'a relevée à 5,91%.



- Nombre d'heures supplémentaires

Année	Nbre Heures
2014	6 498,95
2015	6 421,55
2016	7 358,77
2017	8 545,17
2018	9 790,03
2019	11 088,68
2020	8 835,10

- Coût des heures supplémentaires

Année	Coût
2014	104 312,87 €
2015	103 442,16 €
2016	124 769,95 €
2017	149 586,84 €
2018	177 665,10 €
2019	204 616,32 €
2020	156 215,69 €

[➤] La baisse s'explique par l'effet Covid 19 en 2020 - 23,65 %. Les principaux secteurs d'activités concernés sont :

⁻ Le service Balayage et nettoyage de la voirie avec une diminution de 38,57% du coût des heures supplémentaires pour un montant de 17 162 € contre 23 782 € en 2019.

⁻ Le Service Environnement a diminué en 2020 pour coût de 27 412 € contre 38 948 € en 2019 soit une baisse de 42,08 %.

Direction des Ressources Humaines



- Avantage en Nature - Logement

Année	Coût
2014	5 666,40 €
2015	6 320,10 €
2016	6 318,00 €
2017	6 572,40 €
2018	5 135,70 €
2019	9 739,60 €
2020	13 020,70 €

 \triangleright Les avantages en nature consentis détaillés dans le tableau ci-dessus représentent un coût de 13 020,70 € au 31 Décembre 2020 et concernent 4 Agents.

Effectifs concernés

2014: 2 Agents

2015: 2 Agents

2016: 2 Agents

2017: 2 Agents

2018 : 2 Agents

2019: 3 Agents

2020 : 4 Agents



② Effectifs

- Equivalent Temps Plein 2014 à 2020

Année	Effectif ETP
2014	174,42
2015	183,85
2016	187,25
2017	207,05
2018	220,45
2019	227,55
2020	233,55

[➤] L'effectif de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditérranée dans son ensemble est composé en grande partie d'agents permanents (213 Titulaires contre 20,55 non titulaires) et relève de la fonction publique. 91,20% des agents de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditérranée sont fonctionnaires et 8,80% des contractuels de droit public.



② Effectifs

- Equivalent Temps Plein 2020

> La répartion des emplois par filière pour l'ensemble des budgets de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditérranée est la suivante :

Filière Administrative : 36,05%Filière Technique : 60,72%Filière Culturelle : 0,43%

- Filière Animation: 0,43%

- Filière Médico - Sociale : 0,51%

Etat du Personnel au 31 Décembre 2020 - Equivalent Temps Plein

Filières	Effectifs
Emploi Fonctionnel	4,35
Administrative	87,55
Technique	142,80
Animation	1,00
Médico social	1,20
Culturelle	1,00